

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2012**

=====

Date de convocation : 27.03.2012

Date d'affichage : 27.03.2012

Nombre de Conseillers en exercice : 20 Présents : 15 Votants : 18

Le 3 AVRIL 2012 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme FOURMENTIN Francine, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. DESMASURES Jean-Claude, M. BOURDALE Jean-Pierre, M. JOSEPH Franck, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : M. HAMEL Gérard, M. VARIN Jérôme, M. SEGUIN Emmanuel, Mme CANIOU Brigitte, M. SIMON Luc.

Procurations : M. SEGUIN Emmanuel à M. JOSEPH Franck, Mme CANIOU Brigitte à Mme LAURENT Sophie, M. SIMON Luc à M. BOURDALE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Sophie.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 février 2012

M. LECHANOINE fait observer qu'il n'a pas été indiqué au compte-rendu que Mme FOURMENTIN avait dit que les associations de randonneurs pédestres et équestres étaient défavorables à la fermeture du chemin d'Eron, et qu'il était souhaité une solution alternative. Il aurait d'autre part souhaité que le courrier qu'il avait adressé à M. le Maire soit joint à la délibération.

M. le Maire précise que l'enquête publique pour la désaffectation du chemin est en cours depuis le 23 mars et jusqu'au 23 avril et que chacun est invité à venir faire part de ses observations sur le registre d'enquête.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 février 2012

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 février 2012 n'appelle aucune observation.

Ordre du jour complémentaire

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour des modifications par rapport au cautionnement d'emprunts pour la Maison de Retraite St Joseph.

Approbation des compte de gestion et compte administratif 2011, affectation du résultat et budget primitif 2012

Présentation du Budget 2012

M. le Maire présente le budget 2012 :

« Le Budget primitif qui vous est proposé ce soir a été préparé en collaboration avec les services administratifs et techniques, discuté en réunion d'Adjoints le 21 mars et avec la Commission des finances le 26 mars dernier.

Nous nous sommes fixés deux objectifs dans la préparation de ce budget : aucun recours à l'emprunt et maintien des taux d'imposition.

Ce budget sera un budget de transition car les investissements seront moins nombreux que l'an dernier. Il a pour but de préparer de futurs investissements.

Ainsi, nous avons inscrit au Budget l'achat du terrain CALANDOT et la réalisation des études d'avant projet d'aménagement d'un nouveau lotissement sur ce terrain.

De même, pour le Boulevard du Maine qui nécessite une réfection complète de la voirie et des réseaux, nous avons prévu l'étude d'avant-projet.

Le budget comporte cependant des projets de travaux de voirie pour l'aménagement de la voirie et des réseaux de desserte des 4 nouveaux logements H.L.M. Bd du 11 Novembre, l'aménagement du parking du stade et divers travaux de réfection de voirie et des travaux à réaliser pour la sécurisation des arrêts de transport scolaire.

Nous avons ensuite programmé l'effacement des réseaux électrique rue Jules Labiche (2^{ème} partie) en collaboration avec le SDEM (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche), et la deuxième tranche de la mise aux normes de notre réseau d'éclairage public.

Enfin, nous allons réaliser des aménagements au cimetière, notamment la création d'un jardin du souvenir, ce qui est désormais une obligation pour les Communes de plus de 2 000 habitants.

Pour le service de l'assainissement, nous allons relancer le projet d'extension du réseau au village de la Cocherie avec un nouveau bureau d'études.

L'autofinancement que nous avons pu dégager va permettre de réaliser ces acquisitions et travaux sans emprunt. La Commune va ainsi réduire sa dette en 2012 de près de 350 000 €.

Avec ce budget 2012, nous préparons l'avenir, toujours avec le souci du maintien de l'équilibre financier de la Commune. »

Budget annexe du Lotissement des Prés et des Acacias

Compte administratif et compte de gestion 2011 (Délibérations 2012.04.01c et 02c)

Le résultat de la gestion du Budget annexe « Lotissement des Prés et des Acacias » pour 2011 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	179 221.43 €
	Recettes	175 403.50 €
	Déficit de l'exercice	- 3 817.93 €
	Excédent antérieur reporté	59 659.64 €
	Résultat de clôture	55 841.71 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	133 508.34 €
	Recettes de l'exercice	12 291.23 €
	Déficit de l'exercice	- 121 217.11 €
	Excédent antérieur reporté	121 217.11 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe du lotissement des Prés et des Acacias pour l'année 2011 par 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, SIMON, LECHANOINE).

Affectation du résultat 2011 (Délibération 2012.04.03c)

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de 55 841.71 € comme suit :
⇒ section de fonctionnement cpte 002 – Report à nouveau : 55 841.71 €

Le Conseil municipal donne son accord.

Budget primitif 2012 (Délibération 2012.04.04c)

Le projet de budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 348 142.00 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un suréquilibre avec

- 274 267.00 € en dépenses
- 299 853.00 € en recettes.

Mme LAURENT indique qu'il restera 2 parcelles disponibles plus le terrain qui était prévu pour la construction de logements en location-accession, sur lequel pourraient être aménagées 3 parcelles.

Le budget primitif 2012 est adopté par 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, SIMON, LECHANOINE).

Budget annexe du Lotissement « Calandot »

Budget primitif 2012 (Délibération 2012.04.04d)

Le projet de budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 160 005.00 € en section de fonctionnement
- 132 795.00 € en section d'investissement.

Mme MALACH demande combien de parcelles pourront être aménagées sur ce terrain. M. le Maire estime que ce pourrait être entre 25 et 30.

M. LECHANOINE demande si un cahier des charges sera établi pour définir le type de constructions. M. le Maire explique qu'il y aura un règlement de lotissement, et que la définition de ce règlement va faire partie de l'étude qui va être menée. Il souligne toutefois qu'il faudra rester dans un rapport qualité – prix raisonnable.

M. BOURDALE demande s'il y a des demandes de gens qui cherchent à acquérir des parcelles à SOURDEVAL. M. le Maire répond qu'il y a de la demande en lotissement mais également en dehors, ce qui est un problème plus difficile à résoudre.

Mme FOURMENTIN demande pourquoi les candidats pour construire n'achètent pas les parcelles qui restent dans le lotissement des Prés et Acacias. M. le Maire répond que cela dépend du choix des acquéreurs, mais que cela se fera au fil du temps. Mme JOUIN cite l'exemple des parcelles du lotissement du Potager qui ont été vendues très longtemps après la création du lotissement.

Pour M. le Maire, si l'on n'a pas de terrain à proposer, on est sûr de n'accueillir personne !

M. LECHANOINE indique qu'il y a de bons exemples de lotissements en Bretagne. M. le Maire ajoute qu'il y en a aussi dans la Manche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2012 du Lotissement « Calandot » à l'unanimité.

Budget annexe du Service de l'assainissement**Compte administratif et compte de gestion 2011** (Délibérations 2012.04.01b et 02b)

le Compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe du service de l'assainissement se résume comme suit :

Section d'exploitation :	Dépenses	171 417.27 €
	Recettes	224 039.29 €
	Excédent de l'exercice	52 622.02 €
	Excédent antérieur reporté	85 989.28 €
	Résultat de clôture	138 611.30 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	99 326.83 €
	Reste à réaliser Dépenses	2 440.01 €
	Recettes de l'exercice	88 662.79 €
	Reste à réaliser Recettes	0.00 €
	Déficit de l'exercice	- 10 664.04 €
	Déficit antérieur reporté	- 24 919.27 €
	Déficit de clôture	- 35 583.31 €
	Déficit sur Restes à réaliser	- 2 440.01 €
	Déficit de financement total	- 38 023.32 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

M. LECHANOINE demande si les travaux d'assainissement de la Place Charles de Gaulle étaient compris dans l'estimation totale. Oui, le coût des travaux qui avait été annoncé comprenait bien ces travaux.

Le Conseil municipal, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe du service de l'assainissement pour l'année 2011 par 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, SIMON, LECHANOINE).

Mme FOURMENTIN constate que le coût des contrôles d'assainissement individuels est élevé et que certaines personnes ont des difficultés pour payer ce contrôle. Cette question ne concerne pas la Commune mais le SPANC qui est géré par la Communauté de Communes.

M. LECHANOINE demande si les problèmes de gouttières qui se rejettent dans l'assainissement ont été résolus. M. le Maire répond que cela a été résolu partout où les propriétaires ont bien voulu faire les travaux nécessaires.

Affectation du résultat 2011 (Délibération 2012.04.03b)

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de 138 611.30 € comme suit :

⇒ section d'investissement cpte 1068 – Excédents de fonctionnement :	38 023.32 €
⇒ section de fonctionnement cpte 002 – Report à nouveau :	100 587.98 €

Le Conseil municipal donne son accord.

Budget primitif 2012 (Délibération 2012.04.04b)

Le projet de budget 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 303 831.27 € en section de fonctionnement
- 294 880.55 € en section d'investissement

Ce budget prévoit en dépenses la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement au village de la Cocherie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2011 par 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, SIMON, LECHANOINE).

Budget général de la Commune

Compte administratif et compte de gestion 2011 (Délibérations 2012.04.01a et 02a)

Le résultat de la gestion de la Commune de SOURDEVAL pour 2011 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	1 487 526.82 €
	Recettes	1 975 643.49 €
	Excédent de l'exercice	488 116.67 €
	Excédent antérieur reporté	269 465.45 €
	Résultat de clôture	757 582.12 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	2 462 113.75 €
	Reste à réaliser Dépenses	280 218.04 €
	Recettes de l'exercice	2 285 927.34 €
	Reste à réaliser Recettes	129 816.15 €
	Déficit de l'exercice	- 176 186.41 €
	Déficit antérieur reporté	- 293 509.62 €
	Déficit de clôture	- 469 696.03 €
	Déficit sur Restes à réaliser	- 150 401.89 €
	Déficit de financement total	- 620 097.92 €

M. LECHANOINE demande si le poste Livres, disques, cassettes concerne bien la Médiathèque. Ce qui lui est confirmé. Il pense que la Médiathèque devrait être à la charge de la Communauté de Communes et non de la Commune car tout le Canton en profite. Mme LAURENT ajoute que c'est la même chose pour les équipements sportifs.

M. BOURDALE demande à qui étaient destinés les 15.25 € de frais de missions. Ces frais concernaient des remboursements de frais de déplacement d'un agent en formation. M. le Maire ajoute que ce crédit pourrait aussi concerner un Conseiller municipal qui serait appelé à se déplacer pour le compte de la Commune.

M. le Maire s'étant retiré, Mme LAURENT, 1^{ère} Adjointe fait procéder au vote sur le compte administratif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2011 de la Commune par 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Affectation du résultat 2011 (Délibération 2012.04.03a)

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de 757 582.12 € comme suit :

⇒ section d'investissement cpte 1068 – Excédents de fonctionnement : 620 097.92 €
 ⇒ section de fonctionnement cpte 002 – Report à nouveau : 137 484.20 €

Le Conseil municipal donne son accord 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Budget primitif 2012 (Délibération 2012.04.04a)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 096 778.20 €.

Cette section peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	446 508.21 €
-----------	-----------------------------	--------------

M. LECHANOINE demande pourquoi on n'a pas pris en compte les baisses de dépenses d'électricité suite à l'extinction de l'éclairage public la nuit. Cela est dû au fait que l'extinction la nuit n'est pas encore effective, et d'autre part, les tarifs de l'électricité ont augmenté.

Mme FOURMENTIN demande pourquoi certains réverbères s'allument alors qu'il fait encore jour. Cela est dû à un problème technique.

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 012	Charges de Personnel	821 000.00 €
-----------	----------------------	--------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 014	Atténuation de produits	27 036.00 €
-----------	-------------------------	-------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	77 160.00 €
----------	------------------------------------	-------------

Pour : 16

Abstentions : 2 (Mme FOURMENTIN et M. LECHANOINE).

Chap. 66	Charges financières	140 000.00 €
----------	---------------------	--------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €
----------	-------------------------	------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	105 573.99 €
-----------	-----------------------------------	--------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 023	Virement à la section d'investissement	478 000.00 €
-----------	----------------------------------------	--------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 013	Atténuation de charges	6 000.00 €
-----------	------------------------	------------

Pour : 17

Abstention : 1 (M. LECHANOINE).

Chap. 70	Produits des services et du domaine	87 200.00 €
----------	-------------------------------------	-------------

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 73	Impôts et taxes	723 225.00 €
----------	-----------------	--------------

Les taux d'imposition communaux restent inchangés comme suit : (Délibération 2011.04.05)

- Taxe d'habitation	10.00 %
- Foncier bâti	11.66 %
- Foncier non bâti	28.66 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	10.06 %

Pour : 14

Abstentions : 4 (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

Chap. 74	Dotations et participations	1 020 069.00 €
----------	-----------------------------	----------------

Pour : 17

Abstention : 1 (M. LECHANOINE).

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	121 000.00 €
----------	-------------------------------------	--------------

Pour : 17

Abstention : 1 (M. LECHANOINE).

Chap. 77	Produits exceptionnels	1 800.00 €
----------	------------------------	------------

Pour : 17

Abstention : 1 (M. LECHANOINE).

Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	137 484.20 €
-----------	------------------------------------	--------------

Déjà voté lors de l'affectation du résultat.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 572 152.06 €.

DEPENSES :

Chap. 001	Excédent de fonctionnement reporté	469 696.03 €
-----------	------------------------------------	--------------

Chap. 13	Subventions d'investissement	27 205.00 €
----------	------------------------------	-------------

Chap. 16	Remboursements d'emprunts	350 000.00 €
----------	---------------------------	--------------

Chap. 20	Immobilisations incorporelles	4 472.75 €
----------	-------------------------------	------------

Chap. 21	Immobilisations corporelles	42 496.13 €
----------	-----------------------------	-------------

Chap. 23	Immobilisations en cours	49 592.71 €
----------	--------------------------	-------------

	Opérations individualisées	495 894.44 €
--	----------------------------	--------------

Chap. 27	Autres immobilisations financières	132 795.00 €
----------	------------------------------------	--------------

Les dépenses d'investissement sont adoptées par 14 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BOURDALE, M. SIMON et M. LECHANOINE).

RECETTES :

Chap. 10	Dotations, fonds divers, réserves	752 761.92 €
----------	-----------------------------------	--------------

Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	235 816.15 €
----------	-------------------------------------	--------------

Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	478 000.00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre entre sections	105 573.99 €

Les recettes d'investissement sont adoptées par 17 voix Pour et 1 abstention (M. LECHANOINE).

M. LECHANOINE fait remarquer qu'il n'y a pas de stabilisation de la dette contrairement à ce qui a été dit.

Mme LAURENT explique qu'en 2011, les deux principaux postes qui ont généré de la dette ont été :

- l'aménagement de la Place de Gaulle, qui ne génère pas de recettes directes et peu de recettes de subvention (à l'exception de l'attribution de fonds FISAC qui est en attente) ;
- la construction des logements locatifs pour lesquels les remboursements de l'emprunt sont couverts par les loyers.

M. LECHANOINE constate cependant que l'on n'a jamais été aussi endetté.

Mme LAURENT indique qu'il faut regarder le montant des annuités puisque c'est cette annuité qui représente une charge. Cette annuité est en forte diminution depuis 2004. D'autre part, Mme LAURENT rappelle que le compte administratif 2011 dégage 757 582.12 € d'excédent. Cet excédent n'a jamais été aussi élevé. La Commune est donc en mesure de faire face à son endettement.

Mme FOURMENTIN rejoint M. LECHANOINE sur le fait que c'est embêtant d'avoir plus d'endettement alors que l'on a une population qui diminue.

M. le Maire pense que la réalisation de ces logements est un investissement rentable et que l'on a bien fait de les réaliser puisqu'ils sont tous occupés et que l'on a encore de la demande.

M. LECHANOINE explique que son choix de ne pas voter le budget tient dans le fait qu'il n'a pas la même façon de voir les choses.

M. le Maire considère que la Commune est bien gérée et qu'il y a quand même eu beaucoup de réalisations et d'actions en faveur de nos habitants.

Révision des tarifs des droits de place du marché (Délibération 2012.04.05)

Sur la proposition du placier, et après avis favorable de la Commission des Foires et Marchés du 2 février dernier, il est proposé de relever les tarifs des droits de place du marché comme suit :

- Étalage : 0.40 € au lieu de 0.30 € le mètre linéaire
- Minimum de perception : 2.00 € au lieu de 1.60 €
- Branchement électrique : 1.50 € (actuellement gratuit)

Les tarifs pour le marché aux bestiaux resteraient inchangés comme suit :

- Bovins : 1.40 €
- Veaux : 1.00 €
- Moutons : 1.00 €
- Porcs : 0.50 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces tarifs.

Convention avec le SDIS 50 pour la mise à disposition du personnel Pompier (Délibération 2012.04.06)

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) fixant les conditions de mise à disposition des agents communaux Sapeurs Pompiers (convention ci-jointe).

M. le Maire précise que cette mise à disposition existe déjà dans les faits, mais que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a souhaité que les choses soient fixées dans une convention.

M. BOURDALE demande à M. le Maire s'il est vrai que lors de l'embauche d'un agent, on l'oblige à être sapeur-pompier. M. le Maire précise qu'il propose à l'agent embauché d'intégrer le corps des sapeurs-pompiers, mais en aucun cas on ne peut obliger. Il ajoute que le Centre de secours de SOURDEVAL fonctionne bien, mais c'est notamment grâce au fait que le personnel communal peut se rendre plus rapidement sur les lieux.

Mme HAMEL ajoute qu'en journée, s'il n'y avait pas le personnel communal, ce serait difficile.

M. le Maire ajoute qu'il y a quand même un coût pour la Commune puisque lorsqu'ils sont appelés pour les pompiers, les agents communaux continuent de percevoir leur salaire. Ce coût est de l'ordre de 7 à 8 000 € par an pour la Commune.

M. le Maire explique que le SDIS travaille sur une possibilité de diminuer la taxe de capitation pour les collectivités qui emploient des pompiers dans leur personnel. Il faudrait alors que la Communauté de Communes restitue à la Commune par le biais d'une convention, cette avantage financier pour le personnel mis à disposition par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise M. le Maire à la signer.

Convention avec le SIAEP pour la facturation et le suivi des abonnés à l'assainissement (Délibération 2012.04.07)

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de SOURDEVAL (SIAEP) fixant les conditions de la réalisation par le SIAEP du suivi et de la facturation des abonnés au service de l'assainissement (convention ci-jointe).

A la demande de Mme FOURMENTIN, il est précisé que ce coût de facturation ne sera pas répercuté sur l'abonné. Il est pris sur le budget du service de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité et autorise M. le Maire à la signer.

Création d'un poste d'Agent de maîtrise (Délibération 2012.04.08)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la création d'un poste d'Agent de maîtrise pour les services techniques de la Commune (Poste ayant vocation à être pourvu par M. Fabien PICOT qui a été reçu en 2011 au concours d'Agent de maîtrise).

Cette création entraînera la suppression d'un poste d'Agent technique de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste d'Agent de maîtrise.

Motion pour le maintien de la section STG (STMG) au Lycée de MORTAIN (Délibération 2012.04.09)

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour demander le maintien de la section STG (Sciences et Techniques de Gestion) au Lycée Robert de MORTAIN.

Mme LAURENT souhaite ainsi exprimer notre solidarité avec le Lycée de MORTAIN car c'est une offre de formation en moins pour les enfants de notre territoire. M. le Maire ajoute que cette suppression risque d'affaiblir le lycée et l'internat de MORTAIN.

Mme FOURMENTIN précise que cette section ne compte aujourd'hui que 12 élèves, mais c'est quand même une possibilité pour les élèves qui seront ensuite orientés vers le Lycée Littré d'AVRANCHES où l'internat est saturé. Les familles risquent d'être obligées d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés dont le coût est élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande le maintien de la section STG au Lycée de MORTAIN.

Motion pour le maintien des barrages de VEZINS et LA ROCHE-qui-BOIT (Délibération 2012.04.10)

Le Conseil municipal est invité à donner un avis sur le maintien des barrages de VEZINS et LA ROCHE-qui-BOIT.

M. BOURDALE demande quel est l'argumentaire pour demander ce maintien.

Mme LAURENT considère que les questions d'environnement concernent tout le monde et en particulier dans le cas présent tous les habitants du sud-Manche et du Pays de la Baie, et qu'il est donc intéressant de se positionner.

M. BOURDALE demande sur quels critères fonder un jugement.

Mme LAURENT pense que ces barrages peuvent encore tenir le choc et qu'en cas de destruction, nous ne sommes pas sûrs du résultat.

M. le Maire pense que si les barrages sont rasés, il faudra construire une autre retenue d'eau en aval pour protéger DUCEY des inondations. Il faudrait pour cela que l'État paye, mais actuellement il est question que ce soit les collectivités qui paient.

M. le Maire craint d'autre part que l'état du site soit catastrophique après la vidange et que ce soit très long avant que la nature ne reprenne ses droits.

Mme FOURMENTIN pose la question de qui va entretenir les barrages si on les maintient.

M. le Maire pense que le coût d'entretien est minime par rapport aux conséquences économiques de l'arasement sur les activités économiques autour du barrage (base de la Masure ...)

M. BOURDALE indique que Mme KOSCIUSKO MORIZET, Ministre de l'écologie et du développement durable, a déjà donné un avis favorable pour l'arasement des barrages.

Pour M. le Maire, si l'État décide, il doit en financer les conséquences.

M. le Maire ajoute que la Fédération départementale de la pêche a délibéré pour l'arasement des barrages sans l'avis de ses associations locales qui sont pour le maintien. Il ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'écologie et d'environnement, mais aussi d'une question économique car les collectivités environnantes vont souffrir de cet arasement dont l'impact va être considérable.

Pour Mme LAURENT, on parle beaucoup d'énergies renouvelables et c'est dommage d'abandonner cette source d'énergie.

M. BOURDALE ne souhaite pas se prononcer sur cette question considérant qu'il n'a pas les éléments pour donner un avis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande par 17 voix le maintien des barrages de VEZINS et LA ROCHE-qui-BOIT.

Cautionnement de 2 emprunts pour des travaux à la Maison de retraite St Joseph

Par délibération du 8 février 2012, le Conseil municipal a délibéré pour apporter sa caution pour la souscription de 2 emprunts de **125 204 € et 328 000 €** destinés à financer des travaux à l'EHPAD Saint-Joseph.

Le plan de financement ayant été modifié, les emprunts à souscrire seront de **173 204 € et 280 000 €**.

Pour cela, le Conseil municipal, invité à en délibérer, adopte par 17 voix Pour et 1 abstention (M. LECHANOINE) les délibérations suivantes :

Prêt de 173 204 € (Délibération 2012.04.11)

Le Conseil municipal,
Vu la demande formulée par l'EHPAD Saint-Joseph
et tendant à financer divers travaux d'amélioration de l'établissement EHPAD Saint-Joseph,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de SOURDEVAL accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 173 204 euros souscrit par L'EHPAD Saint-Joseph de SOURDEVAL auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt **PHARE** est destiné à financer les travaux indiqués ci-dessus.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : **173 204 euros**
- Durée de la période de préfinancement : de **3 à 24 mois maximum**
- Durée de la période d'amortissement : **100 trimestres**
- Périodicité des échéances : **trimestrielle**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb**
- Amortissement : **constant**
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit **24** mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **100** trimestres, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD Saint-Joseph de SOURDEVAL, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'EHPAD Saint-Joseph de SOURDEVAL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Prêt de 280 000 € (Délibération 2012.04.12)

Le Conseil municipal,
Vu la demande formulée par l'EHPAD Saint-Joseph
et tendant à financer divers travaux d'amélioration de l'établissement EHPAD Saint-Joseph,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de SOURDEVAL accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 280 000 euros souscrit par l'EHPAD Saint-Joseph de SOURDEVAL auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt **PLS** est destiné à financer les travaux indiqués ci-dessus.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : **280 000 euros**
- Durée de la période de préfinancement : de **3 à 24 mois maximum**
- Durée de la période d'amortissement : **100 trimestres**
- Périodicité des échéances : **trimestrielle**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 107 pdb**
- Amortissement : **constant**
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit **24** mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **100** trimestres, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD Saint-Joseph de SOURDEVAL, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'EHPAD Saint-Joseph de SOURDEVAL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Questions diverses

Mme FOURMENTIN indique que des jeunes souhaiteraient avoir un skate-parc. Elle demande si leur demande pourrait être prise en compte ?

M. le Maire dit qu'il en avait déjà été question il y a quelques années, mais il y avait en fait trop peu d'intéressés à s'être manifesté. Il faudrait connaître le nombre de personnes susceptibles de le fréquenter dans la durée et étudier le coût et le lieu d'implantation possible.

Mme FOURMENTIN demande si le marquage des places de stationnement pour handicapés sur la Place Charles de Gaulle a été fait. Oui, le marquage a été fait selon les normes en vigueur.

Mme HAMEL demande s'il est possible d'interdire le stationnement au niveau de la traversée de la rue Capitaine Duval dans le prolongement de la façade de l'église, car souvent, le mardi matin, le passage est impossible avec un groupe d'enfants.

Mme FOURMENTIN fait part d'un souci de circulation le mardi matin pour les véhicules qui s'engagent dans la rue de l'église et ne savent plus comment en sortir. Cela est dû au fait qu'ils ne respectent pas le sens interdit.

Mme LAURENT rappelle à ses Collègues qu'ils sont invités au vernissage de l'exposition « Lumières sur la Ville » dans le cadre du Mois de la Photographie ce mardi 4 avril à 18 h 00 à la Mairie.

La Secrétaire de séance,
Sophie LAURENT.